

Bulletin d'histoire politique

Les Patriotes bas-canadiens déportés en 1839. La perception des habitants de la Nouvelle-Galles du Sud

Jean-Philippe Warren



Volume 29, Number 1, Fall 2020

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1074209ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1074209ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique
VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (print)
1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Warren, J.-P. (2020). Les Patriotes bas-canadiens déportés en 1839. La perception des habitants de la Nouvelle-Galles du Sud. *Bulletin d'histoire politique*, 29(1), 105–135. <https://doi.org/10.7202/1074209ar>

Article abstract

Le présent texte se penche sur l'accueil donné en la Nouvelle-Galles du Sud aux Patriotes bas-canadiens exilés. Il est découpé en cinq sections. La première décrit l'impression favorable que firent les détenus bas-canadiens au moment de leur arrivée en Nouvelle-Galles du Sud. La deuxième met en relief comment le statut de prisonnier politique que certains ont voulu leur attribuer a constitué un des principaux facteurs ayant nourri le sentiment de sympathie dont ils furent entourés. Très rapidement, comme le montre la troisième partie, les détenus bas-canadiens ont reçu des appuis importants, non seulement de la part de journalistes et de citoyens gagnés à leur cause, mais aussi de la part de la hiérarchie catholique et des autorités coloniales. La quatrième partie insiste sur les comportements jugés admirables des exilés bas-canadiens pendant leur séjour en terre étrangère. On ne peut donc s'étonner, comme le rappelle la cinquième et dernière section, qu'ils aient obtenu un pardon relativement rapide. Ils étaient, croyait-on, des « détenus exemplaires ». En tout et partout, le présent contribue à l'étude transnationale des Rébellions et, plus généralement, à l'histoire des relations ethniques et politiques à l'échelle de l'Empire britannique.

Les Patriotes bas-canadiens déportés en 1839 La perception des habitants de la Nouvelle-Galles du Sud*

JEAN-PHILIPPE WARREN
*Département de sociologie et d'anthropologie
Université Concordia*

Résumé

Le présent texte se penche sur l'accueil donné en la Nouvelle-Galles du Sud aux Patriotes bas-canadiens exilés¹. Il est découpé en cinq sections. La première décrit l'impression favorable que firent les détenus bas-canadiens au moment de leur arrivée en Nouvelle-Galles du Sud. La deuxième met en relief comment le statut de prisonnier politique que certains ont voulu leur attribuer a constitué un des principaux facteurs ayant nourri le sentiment de sympathie dont ils furent entourés. Très rapidement, comme le montre la troisième partie, les détenus bas-canadiens ont reçu des appuis importants, non seulement de la part de journalistes et de citoyens gagnés à leur cause, mais aussi de la part de la hiérarchie catholique et des autorités coloniales. La quatrième partie insiste sur les comportements jugés admirables des exilés bas-canadiens pendant leur séjour en terre étrangère. On ne peut donc s'étonner, comme le rappelle la cinquième et dernière section, qu'ils aient obtenu un pardon relativement rapide. Ils étaient, croyait-on, des «détenus exemplaires». En tout et partout, le présent contribue à l'étude transnationale des Rébellions et, plus généralement, à l'histoire des relations ethniques et politiques à l'échelle de l'Empire britannique.

Mots clés

Bas-Canada, Rébellions, Patriotes, Australie, Nouvelle-Galles du Sud, prisonniers politiques

* Cet article scientifique a été évalué par deux experts anonymes externes, que le Comité de rédaction tient à remercier.

Who is this man, and what his crime or cause of woe?
 I hear a Christian ask—Answer, Canadians! —
 Ye who have toiled as felons on the roads of this
 Degraded land, this home of crime, and tell your wrongs—
 Ye who were conquer'd fighting in a holy cause,
 The cause of *freedom*! struggling for the sacred rights of man—
 Tell why you're here, and what your cause of woe has been!
 Cheer up, ye suffering men! the cloud has pass'd away
 Which for a period hung o'er your devoted heads!
 The sun of fortune smiles again, and hope, sweet hope,
 Whispers the pleasing tale that all will soon be well!

BRUTUS²

Des travaux anciens et plus récents ont énormément enrichi notre connaissance de l'histoire des Patriotes des Canadas déportés en Nouvelle-Galles du Sud et à la terre de Van Diemen³. Cependant, ces études laissent encore de nombreuses questions en suspens. En particulier, nous en savons assez peu sur les impressions laissées par les rébellions de 1837 et 1838 sur l'opinion australienne, alors qu'il y a là une riche matière susceptible d'éclairer la réception que l'on a réservée aux détenus canadiens à leur arrivée en terre étrangère⁴. Dans le présent article, nous voudrions combler en partie cette lacune en nous penchant sur l'accueil donné aux Patriotes bas-canadiens dont la sentence de mort par pendaison a été commuée en déportation à vie à la Nouvelle-Galles du Sud. Il ne s'agit pas de décrire l'expérience concrète des déportés pendant leurs années passées en Australie, cette page d'histoire ayant fait l'objet d'analyses détaillées⁵, mais plutôt de nous attarder aux perceptions des Australiens eux-mêmes à travers une étude des lettres⁶ et mémoires des Bas-Canadiens, des journaux australiens⁷ et des archives gouvernementales et religieuses de la Nouvelle-Galles du Sud. Nous espérons ce faisant contribuer à l'étude transnationale des Rébellions et, plus généralement, à l'histoire des relations ethniques et politiques à l'échelle de l'Empire britannique.

Le présent texte est découpé en cinq sections. La première décrit l'impression favorable que firent les détenus bas-canadiens au moment de leur arrivée en Nouvelle-Galles du Sud. La deuxième met en relief comment le statut de prisonnier politique que certains ont voulu leur attribuer a constitué un des principaux facteurs ayant nourri le sentiment de sympathie dont ils furent entourés au moment de leur débarquement, puis de leur internement à Longbottom. Très rapidement, comme le montre la troisième partie, les détenus bas-canadiens ont reçu des appuis importants, non seulement de la part de journalistes et de citoyens gagnés à leur cause, mais aussi de la part de la hiérarchie catholique et des autorités coloniales. La quatrième partie insiste sur les comportements jugés admirables des exilés bas-canadiens pendant leur séjour en terre étrangère, eux qui surent exprimer, aux yeux des observateurs australiens, les qualités

associées alors à la civilisation : propreté, discipline, travail et piété. On ne peut donc s'étonner, comme le rappelle la cinquième et dernière section, qu'ils aient obtenu un pardon relativement rapide. Ils étaient, croyait-on, des « détenus exemplaires ».

Rappelons très brièvement les événements. Après la rébellion de 1838, 108 Bas-Canadiens furent traduits en cour martiale pour leur participation au soulèvement. Quatre-vingt-dix-neuf Patriotes furent jugés coupables de haute trahison et condamnés à mort. De ceux-là, 12 furent exécutés au Pied-du-Courant, 2 furent condamnés à l'exil, 27 furent libérés sous condition ou caution et 58 furent envoyés à la Nouvelle-Galles du Sud. Les condamnés à mort dont la sentence fut commuée en déportation furent conduits, enchaînés et escortés jusqu'à Québec, où ils furent embarqués à bord du Buffalo⁸ en compagnie de 83 autres prisonniers du Haut-Canada (pour la plupart des prisonniers de guerre américains). Partis le 28 septembre 1839, ils ancrèrent le 13 février 1840 à Hobart Town pour y débarquer les déportés du Haut-Canada, destinés à passer leurs jours à la colonie carcérale de la terre de Van Diemen (Tasmanie⁹). Le 24 février, ils parvinrent à Sydney et le 11 mars, ils descendirent à terre, après un voyage qui aura duré cinq mois et douze jours afin d'être conduits au pénitencier de Longbottom (maintenant Concord) situé à une douzaine de kilomètres de Sydney¹⁰.

Une impression favorable

On exagère fortement si on suppose que la ville de Sydney était en proie à la panique devant l'arrivée d'une cinquantaine de Patriotes, aussi révolutionnaires soient-ils¹¹. Il est vrai que les éditeurs du *Sydney Gazette*, le journal officiel du gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud, semblaient ne pas voir sans crainte l'arrivée des détenus canadiens en sol australien. « We understand the Canadian rebels are to be sent in a few days to Norfolk Island, by H. M. store-ship Buffalo. We are glad of this, as we have bushrangers, highway robbers, and housebreakers enough in this colony already, without having a cargo of mal-contented political incendiaries, vulgarly called Patriots (which, in Canada, was a plausible name for cut-throats), landed on our shores¹². » À un moment où près du quart de la population des colonies australes était constituée de prisonniers¹³, on s'alarmait de l'intrusion d'une bande d'agitateurs et de brigands. En outre, ceux qui voyaient partout des conspirations pour renverser le gouvernement colonial pouvaient s'inquiéter d'une possible union entre les catholiques canadiens et les catholiques d'origine irlandaise déjà établis au pays¹⁴, ces derniers représentant alors environ le quart de l'ensemble des déportés australiens¹⁵. Les journaux anglophones conservateurs du Canada qui circulaient en Nouvelle-Galles du Sud et à la terre de Van Diemen ne faisaient que renforcer ces présomptions¹⁶.

Néanmoins, au moment de leur transport en Nouvelle-Galles du Sud, d'autres voix se faisaient entendre, beaucoup plus bienveillantes envers les détenus bas-canadiens. Ayant étudié en France au Séminaire des colonies¹⁷, et occupant alors le poste de secrétaire de Mgr Bede Polding, le père John Brady assurait même, non sans pécher par excès d'enthousiasme, que « tout le public » de la Nouvelle-Galles du Sud était favorable aux Bas-Canadiens¹⁸.

La distinction entre félons et prisonniers politiques explique en grande partie l'hospitalité particulière avec laquelle la population accueillit les Patriotes à leur arrivée en terres australes¹⁹. Pendant les quinze jours où le Buffalo fut ancré dans la baie de Sydney, attendant les ordres des autorités, les prisonniers reçurent entre autres la visite de quelques officiers français, en escale dans ce port. Lepailleur raconte qu'« [a]ppréciant hautement la cause de [leurs] malheurs, ils [les] complimentèrent pour le patriotisme qui [leur] avait valu [leur] exil » et les « encouragèrent à accepter [leur] sort avec résignation, en [leur] faisant entrevoir des temps relativement heureux dans un avenir non trop éloigné²⁰ ». « Vos sacrifices », leur dirent les officiers français, selon ce qu'en rapporte Lepailleur, « vous donnent des titres à la considération de tous les hommes de cœur, et une juste et équitable providence vous tient indubitablement en réserve une récompense digne de votre dévouement à la cause sacrée de la liberté²¹. »

Mgr Polding, le vicaire apostolique de la Nouvelle-Hollande (1834-1842) et futur évêque de Sydney (1842-1874), avait des exilés bas-canadiens une opinion aussi très encourageante, ayant été prévenu de leur arrivée par des lettres de recommandation des évêques canadiens. Parlant tous deux très bien français, Mgr Polding et le père Brady voulurent témoigner par des gestes concrets leur soutien aux prisonniers du Buffalo et firent des démarches afin de monter sur le navire. Une fois à bord, ils tâchèrent de les consoler de leur mieux et de les rassurer quant à leur avenir²². Mgr Polding a raconté cette première rencontre dans une lettre aux directeurs de la Société de la propagation de la Foi de France :

Immediately I heard of their arrival [of these «unfortunate men who were transported from Canada»] in the port, [...] I went aboard the Buffalo, their prison ship. I was much gratified to hear the testimony in their favour from every officer over them. We consoled these poor men, many of them married, many having families, others of good birth. We heard their confessions, and a place was fitted up with a little chapel which they adorned with pious pictures brought from their homes. Alas, how I felt for these poor people as I stood before the altar²³.

Les officiers français (en tant que Français²⁴) et les membres du haut clergé de Sydney (en tant que catholiques) n'étaient pas seuls à déplorer le

sort des Patriotes bas-canadiens. Parce qu'ils cultivaient un certain ressentiment envers la couronne britannique, les Australiens d'origine irlandaise appuyaient généralement leur cause²⁵. Au-delà de ces affinités de langue et de religion et de ces solidarités forgées à travers les luttes politiques, il faut remarquer que des protestants et des Anglais de tendance libérale prenaient également leur défense. Des journaux locaux connus pour leurs positions plus progressistes se demandaient si le gouvernement colonial ne ferait pas mieux de les traiter avec davantage de douceur²⁶ plutôt que de les destiner, comme cela était prévu, à l'île Norfolk, une colonie pénitentiaire tristement célèbre pour son extrême violence et, pour cette raison, surnommée « L'Enfer sur terre » (« Hell on earth²⁷ »).

C'est ainsi que, bien que certaines personnes n'aient pas caché leur crainte ou leur mépris, la population australienne plaignait en règle générale les malheurs des prisonniers bas-canadiens²⁸. Certes, pouvait-on lire dans certains articles, un crime est un crime, et le révolutionnaire comme le voleur doit s'attendre à recevoir une peine rigoureuse, au risque autrement de compromettre la paix sociale²⁹. Certes, ajoutait-on, le châtement infligé aux Bas-Canadiens était bien doux en comparaison du sort qui leur aurait été réservé s'ils avaient vécu au temps du vicomte Castlereagh³⁰. Cependant, plusieurs jugeaient que le bannissement représentait déjà en soi un châtement suffisant, sans qu'il soit nécessaire de lui rajouter une durée indéterminée d'incarcération dans un camp de travail, ou pire encore, un internement au bagne de l'île Norfolk. « The great object of their transportation was to remove them out of the way, and so prevent their doing more mischief— this attained by their banishment; and any greater degree of severity being inflicted upon them, we still look upon as *vengeance* rather than justice³¹. » En conséquence, on invitait le pouvoir colonial à faire preuve de retenue envers les prisonniers bas-canadiens.

Dans une longue lettre parue en mars 1840 dans le *Sydney Monitor and Commercial Advertiser*, un collaborateur assidu des journaux australiens se cachant sous le pseudonyme de Castigator rappelait que les détenus bas-canadiens n'avaient jamais fait de mal à personne dans la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud. Les envoyer au bagne de l'île Norfolk aurait par conséquent constitué, selon lui, un geste d'une cruauté excessive³². Les éditeurs du *Sydney Monitor and Commercial Advertiser* se disaient, dans une note en fin de texte, en parfait accord avec ce texte, eux qui étaient bien connus pour leurs éditoriaux répétés en faveur des ouvriers et des prisonniers³³. Comme son nom l'indique, Clementinus croyait, tout comme Castigator, que la douceur était de mise: « I would not for a moment argue that rebellion and open defiance of the laws should go unpunished, but I do think that the infliction of these unfortunate Canadian rebels has already been sufficiently severe³⁴. »

Quand les Bas-Canadiens auront évité leur envoi à l'île Norfolk et seront transférés à Longbottom, la dénonciation de leur incarcération ne cessera pas. Le père Brady se scandalisait que des gens si humbles et si bons puissent être écrasés par une sentence aussi excessive, au lieu d'être libres de vaquer à leur guise sur tout le territoire. Ils avaient perdu, s'attristait-il, leurs maisons dans les flammes, ils avaient été arrachés de leurs familles et mis au fer, ils avaient connu cinq longs mois d'une traversée éprouvante³⁵. N'avaient-ils pas été suffisamment punis? Croyant que les Bas-Canadiens, pour la plupart bien éduqués et aptes au métier de cultivateur, feraient des colons fort respectables³⁶, le *Sydney Monitor and Commercial Advertiser* invitait les autorités à faciliter la réunion de leurs familles en Nouvelle-Galles du Sud afin qu'ils puissent devenir des sujets à part entière de la colonie³⁷. Les imaginant rompus au travail de défrichage, le conservateur *Sydney Herald* les jugeait, à tout prendre, bien meilleurs que les « wild and ignorant Irishmen³⁸ ». Il pressait à son tour le gouvernement de les traiter avec clémence et de les placer sur des fermes afin de les intégrer rapidement à la société australienne.

Des prisonniers politiques ?

Une des raisons qui expliquent la sympathie de la population australienne pour les prisonniers bas-canadiens découle de la distinction que l'on traçait entre prisonniers de droit commun et prisonniers politiques. Bien des acteurs de l'époque, en Europe comme en Amérique, commençaient en effet à revendiquer l'utilisation du concept de « crime politique » pour les délits commis en vue de contester un régime politique et faisaient de ce « titre » une incitation à la clémence³⁹. Il est vrai que, pour Brian Petrie, qui a signé la plus récente monographie sur l'exil des Patriotes bas-canadiens, il est inconcevable de parler de ceux embarqués sur le Buffalo comme des « prisonniers politiques⁴⁰ ». Leur soulèvement ayant entraîné des blessés, des morts et des dommages à la propriété, il aurait été curieux, avance Petrie, que ces gens ne soient pas punis pour les graves méfaits qu'ils avaient commis. Selon lui, ils avaient reçu le châtement qu'ils méritaient, et ce, même si la commutation de la pendaison pour l'exil semble indiquer déjà une relativisation de leur crime de lèse-majesté de la part des autorités coloniales⁴¹.

Pour notre part, il ne nous importe pas de trancher la question du statut politique des Bas-Canadiens : il nous suffit de constater qu'elle a été soulevée par les acteurs de l'époque. Dans les Canadas, en effet, certains individus, et non des moindres, ne se privaient pas de reconnaître le statut de prisonniers politiques aux Patriotes incarcérés après les événements de 1837 et 1838⁴². Par exemple, dans une lettre qu'il écrivit à l'intention du clergé catholique de la Nouvelle-Galles du Sud afin de recommander à

son attention les détenus du Haut-Canada, Mgr Alexander MacDonell, premier évêque de Kingston, s'apitoyait sur le destin de ces «unfortunate convicts» qui avaient été condamnés à la déportation à l'autre extrémité du monde pour des «political offences⁴³». En Angleterre, des propos semblables se faisaient entendre. Lors de l'arrivée à Liverpool de 35 déportés du Haut-Canada, la foule de la ville s'était pressée pour voir ce type rare de détenus. «The piers were crowded with a mass of spectators, anxious to catch a glimpse of those to us rarely known species — state prisoners.⁴⁴» Il est inutile de multiplier les citations. Bornons-nous à constater qu'en Nouvelle-Galles du Sud non plus, bien des observateurs n'hésitaient pas à conférer le titre de prisonniers politiques aux Canadiens au moment de leur transfert au pays. L'idée de Petrie, selon laquelle l'infamie de leurs actions aurait été un fait facilement reconnaissable, se bute donc à un ensemble de témoignages à l'effet du contraire.

On trouve à de multiples reprises dans les journaux australiens les expressions «Canadian state prisoners» et «Canadian political offenders». Distinguant parmi les criminels ceux qui n'avaient été coupables que de délits politiques et ceux qui avaient commis des attentats sans but louable contre la vie et la propriété de leurs compatriotes, le *Colonist* (un journal de tendance républicaine absorbé en 1840 par le *Sydney Herald*), se montrait indulgent envers les passagers du Buffalo⁴⁵. Aux tendances libérales, l'*Australian* prêchait lui aussi pour la clémence: «Whatever may have been, in another country, the political opinions of these unfortunate persons, however extreme and dangerous to the State elsewhere, their republican notions, it is quite certain that these sentiments, even if the holders of them were man of influence here, are perfectly innocuous in New-South Wale⁴⁶.» Des journaux australiens appelaient, sur cette base, le pouvoir colonial à séparer les déportés canadiens d'avec les détenus de droit commun et de leur réserver un sort plus adapté à leur véritable état⁴⁷. «If these men are not, in some way, treated better than the transported felons, it will be a disgrace to the English flag⁴⁸.»

Les raisons qui poussaient certains individus à parler des Canadiens comme de prisonniers politiques étaient les mêmes que celles que l'on retrouve dans les journaux francophones du Bas-Canada⁴⁹: on traçait une ligne franche entre les crimes posés au nom d'idéaux généreux et ceux commis en fonction de buts intéressés et vils⁵⁰. Les uns étaient excusables, les autres impardonnables. L'éditeur du *Colonist* établissait ainsi une distinction entre crimes politiques et crimes ordinaires.

[...] it would be a confounding of all moral distinctions to make no difference in the mode of punishment corresponding to the various degrees of odium involved in them respectively. For instance, no reasonable and benevolent person would class the brave but misguided rebel, who staked his life

against what he believed to be tyranny and oppression, but would have perished sooner than be guilty of theft or robbery, with a set of burglars and highwaymen⁵¹.

Un correspondant du *Launceston Advertiser*, un journal libéral critique de la politique carcérale dans la colonie de la terre de Van Diemen, résumait bien cet argumentaire au moment de l'arrivée des détenus du Haut-Canada à Hobart Town :

It will be an exceedingly hard case if the Canadian prisoners, who have recently arrived in Hobart Town by the Buffalo, are treated like common felons. It must be remembered, that although they may have offended against the laws of a country to which they owed allegiance, it was in a cause dear to every man — the cause of liberty! Goaded by mismanagement, and not actuated by vicious motives, they were led into the commission of an offence, for which they have been banished, in the hope of achieving for their descendants, that which an Englishman is so justly proud of — Freedom from Foreign Yoke!!⁵²

Il n'était pas question, pour l'auteur de cet extrait, de confondre des hommes ayant violé les lois d'un pays dont ils ne reconnaissaient pas la légitimité et les « enfants du crime » qui formaient la majorité de la population carcérale en terres australes. « The idea appears to us so perfectly monstrous, that we take the earliest opportunity to denounce it as being un-English — unmanly — unchristian⁵³. » Deux semaines plus tard, le *Launceston Advertiser* réitérait ses protestations, comparant cette fois les déportés canadiens à des prisonniers de guerre qui n'avaient pas tué par malice ni volé par cupidité :

The crimes, however, for which the Canadians have been transported to these colonies, are not murder, arson, and robbery; their offence is insurrection; originating, not in a felonious intent (at least charity induces us to believe so), but in the instigation of other persons leading them to believe, and possibly themselves believing, that such a course would be for the general benefit⁵⁴.

La prise en compte des motivations des rebelles était donc nécessaire : quoique les moyens qu'ils avaient employés pour renverser le pouvoir étaient condamnables, leurs objectifs, soulignait-on, avaient toujours été désintéressés et nobles⁵⁵.

Castigator, signant deux articles dans les pages de l'*Australasian Chronicle*, répondait à ceux qui étalaient leur cruauté jusqu'à réclamer pour les Bas-Canadiens l'incarcération à l'île Norfolk. Ces « poor prisoners » n'avaient commis, dans le pire des cas, qu'un crime de « petty trea-

son», et ne pouvaient donc être confondus avec « the worst of murderers, burglars, and bush-rangers⁵⁶ ». La sentence dont ils furent les victimes lui paraissait par conséquent indigne d'un esprit chrétien, et les juges et les gouverneurs des Canadas avaient rendu, à son dire, une sentence inique (« outrageous »). Aussi, il lui semblait que le gouvernement devait revenir de son erreur et traiter les déportés bas-canadiens avec le même égard que les « Scotch Reformers and the Irish rebels (so called) of former times⁵⁷ ».

Comme d'autres avec lui, la sympathie de Castigator pour les exilés canadiens était d'autant plus grande qu'il n'hésitait pas à dresser un parallèle entre la situation des Canadas et celle de la Nouvelle-Galles du Sud. Après avoir décrit l'incurie et la gabegie qui régnaient aux Canadas, il enchaînait en dénonçant la corruption et les politiques ruineuses des élites impériales :

What says that important document, Lord Durham's report? Have not the colonists of the Canadas been trampled upon by the infamous Tory gangs of Downing-street? Sending amongst them their hungry place-hunters, as their officials, from the governors down to the fourth-rate clerk in their various overpaid do-nothing offices! And during the last twenty six years we have witnessed something of the kind in this colony one of the largest revenues under the British crown squandered away in the most prodigal manner, in useless offices, exorbitant salaries; and although its inhabitants, like humble slaves, submit to be taxed at the rate of nearly £6 per head - the highest taxation of any given population in the world - they are without a voice, or any thing in the shape of taxation by representation⁵⁸.

Dans un article pour le *Launceston Advertiser*, un collaborateur affirmait que la simple constatation du grand nombre de personnes ayant pris part à l'insurrection canadienne suffisait pour conclure que les autorités britanniques avaient alimenté la colère populaire par leurs politiques mal avisées, suggérant par ces mots que des effets semblables pourraient avoir des causes semblables ailleurs⁵⁹. Le même journal dénonçait les préjugés ayant depuis trop longtemps envenimé les relations entre citoyens dans le Haut et le Bas-Canada⁶⁰.

Quand les voix qui se déclaraient favorables aux Patriotes ne les excusaient pas, en avançant que ces derniers luttèrent pour défendre des droits menacés par l'arbitraire du pouvoir colonial, on prétendait que la plupart des Bas-Canadiens n'avaient jamais contesté l'autorité de Londres et avaient été arrêtés par erreur⁶¹. Ou encore, on déclarait qu'entraînés par des meneurs ayant abusé de leur bonne foi, ils avaient été des « dupes of the crafty and treacherous intriguers who led them on⁶² ». Pour l'*Australasian Chronicle*, un journal catholique, les quelques-uns qui avouaient s'être rebellés contre le pouvoir en 1838 regrettaient amèrement les gestes qu'ils

avaient posés, eux qui avaient été poussés à la rébellion par le chantage ou les tromperies de certains hommes rusés⁶³. « They generally acknowledge they were wrong in being concerned in the insurrection, but regard themselves as the dupes of those who got it up from selfish motives⁶⁴. » Le père Petit-Jean était convaincu que seule la menace avait pu mener des sujets aussi paisibles à prendre les armes. « Hélas, on les a séduits, on les a entraînés à la révolte. On les menaçait que s'ils ne prenaient les armes, ils se roient chasser du pays comme les Anglais⁶⁵. » On concluait donc qu'ils n'étaient pas vraiment coupables de leurs actions et n'avaient rien fait qui puisse mériter un douloureux châtement.

Dans un autre ordre d'idées, certains contestaient les semblants de procès qui avaient présidé à leur condamnation. Ayant pu parcourir les procès-verbaux des cours martiales tenues à Montréal en 1838 et en 1839, un Australien se disait persuadé que les Patriotes avaient été les victimes d'un simulacre de justice⁶⁶. Un autre voyait dans les procédures expéditives de ces tribunaux militaires une « legal farce⁶⁷ ». On allait jusqu'à suggérer au pouvoir colonial de payer le voyage de retour aux déportés, afin qu'ils puissent « seek redress for the wrongs inflicted upon them⁶⁸ ».

C'est ainsi que bien des observateurs australiens de l'époque étaient persuadés que les exilés bas-canadiens n'étaient pas des détenus comme les autres et devaient être soit placés dans des conditions de détention spéciales, soit immédiatement relâchés. Déployant des efforts pour les présenter comme des « martyrs to the cause of liberty⁶⁹ », on assurait qu'ils ne méritaient aucunement les sentences sévères qui avaient été prononcées par les représentants de la couronne britannique.

Des appuis importants

Le gouvernement de la Tasmanie et celui de la Nouvelle-Galles du Sud étaient sensibles aux arguments qui faisaient des déportés bas-canadiens des prisonniers politiques⁷⁰. Le gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud, sir George Gipps (1838-1846), qui avait fait partie pendant deux ans de la commission Gosford (1835-1836) et dont les tendances whigs étaient connues, se montrait « compatissant⁷¹ » envers eux. Dès l'ancrage du Buffalo à Sydney, il avait refusé, de son propre chef, de les conduire à l'île Norfolk, préférant les envoyer en groupe à Longbottom, un campement carcéral situé près de Sydney, où ils jouissaient d'un certain traitement de faveur⁷². « Sir George Gipps, le gouverneur de cette colonie, écrivait un exilé bas-canadien, nous accorde des privilèges qui ne sont pas communs aux autres prisonniers⁷³. » Outre sa bonne connaissance de la situation canadienne et ses penchants libéraux, on peut croire que les marques d'attention de Gipps étaient aussi

en partie provoquées par le sentiment que le régime britannique de transport de prisonniers tirait à sa fin, ce qui sera confirmé en septembre par le Bureau des colonies⁷⁴.

Il n'y avait pas que le pouvoir politique qui se montrait sensible au sort des Bas-Canadiens. L'évêque Polding et le père Brady s'empressaient de faire des démarches pour alléger les conditions de leur captivité⁷⁵. Quand ils ne pouvaient les voir en personne afin de leur donner la communion, il arrivait qu'ils envoyassent des mots ou des lettres d'encouragements⁷⁶. « C'est une grande satisfaction pour nous, pauvres prisonniers, c'est toute la consolation qui nous reste dans ce lieu d'exil et c'est un grand bonheur pour nous que d'avoir des saints prêtres qui veulent bien se donner la peine de nous visiter dans ces lieux de peine et d'ennui⁷⁷. » En plus de leur assurer leur soutien moral et, à un moindre égard, financier⁷⁸, ainsi que de faire pression sur le gouvernement pour obtenir leur grâce ou des allègements à leur peine (dont la permission de se rendre à l'église sans fers aux pieds et sans avoir à porter les hardes des prisonniers), les prêtres les aidaient à acheminer leurs lettres au Bas-Canada et à recevoir celles de leurs amis et de leurs familles.

Les écrits des exilés bas-canadiens, surtout ceux publiés à leur retour, sont généralement sombres, insistant sur un traitement extrêmement sévère de la part des autorités coloniales. Certains évoquent même le terme d'« esclavage⁷⁹ » pour décrire leur emprisonnement à Longbottom. Cette comparaison ne devrait pas surprendre, car en rapportant avoir été traités comme des « esclaves » en Nouvelle-Galles du Sud, ils ne faisaient que reprendre à leur compte une expression populaire à l'époque qui faisait du travail forcé dans les colonies carcérales un esclavage déguisé⁸⁰. Par exemple, le rapport du comité Molesworth, déposé à la Chambre des communes en août 1838, établissait des liens directs entre les condamnés et les esclaves⁸¹. Critiquant le fait que les condamnés appartenaient au gouvernement ou aux maîtres qui les employaient et qu'ils étaient punis sévèrement, les rédacteurs du rapport fustigeaient un régime inhumain, à travers lequel les personnes étaient mises aux fers⁸². L'association entre travail forcé et esclavage était donc courante dans certains cercles abolitionnistes⁸³ et on ne peut reprocher aux exilés bas-canadiens, dans les circonstances qui étaient les leurs, d'y avoir fait écho afin d'attirer la pitié du public sur leur sort⁸⁴.

Cependant, il importe de rappeler que, depuis une trentaine d'années, plusieurs historiens australiens ont remis en question les sombres descriptions du travail forcé auquel étaient soumis les déportés. Ils ont tâché de démontrer que les conditions de détention des prisonniers en Nouvelle-Galles du Sud n'étaient pas aussi terribles que ce qui avait été supposé dans le passé⁸⁵. On peut croire que cette révision historiographique est d'autant plus nécessaire dans le cas des Bas-Canadiens, que ces derniers

n'ont connu des institutions carcérales australiennes qu'une version édulcorée. «In the history of transportation of convicts to Australia, avance Petrie, it would be difficult, if not impossible, to find an identifiable group who had a work regimen as easy as that enjoyed by the majority of the Canadians⁸⁶.» Cela ne veut pas dire, bien entendu, que les sévices qu'ils endurèrent furent bénins, mais seulement qu'ils réussirent à obtenir pour eux-mêmes des conditions de détention plus tolérables que les vagues d'exilés qui les avaient précédés, grâce à la sympathie qui les avait entourés dès leur arrivée.

Comme la très vaste majorité des exilés bas-canadiens ne parlaient pas anglais, on avait préféré les placer dans des quartiers séparés⁸⁷, dans un ancien campement militaire à Longbottom, sans la présence d'aucun étranger parmi eux, ce qui leur permit de former, au dire de Lepailleur, «un petit peuple [c]anadien⁸⁸». Ayant, entre autres tâches, à travailler au pavage des rues⁸⁹, certains Bas-Canadiens fustigeaient une discipline éreintante⁹⁰, alors que d'autres avouaient être «bien traité [s]» et ne pas être «forcé[s] de travailler bien fort⁹¹». Toujours est-il qu'après un mois à Longbottom, les soldats chargés de les garder à vue se retirèrent et les Bas-Canadiens se retrouvèrent sous la surveillance d'un superviseur qui parlait français, un dénommé Harry Baddely, qui choisit certains d'entre eux pour remplir certaines charges, dont celles de contremaîtres et de gardes de nuit. Cet homme, plus capricieux et corrompu qu'autoritaire⁹², n'avait qu'une vague idée de ce qu'exigeaient les travaux de voirie à accomplir et il s'en faisait quelquefois «passer⁹³». Se livrant au commerce des coquillages afin d'acheter des vivres supplémentaires et quelques menues nécessités, les Bas-Canadiens disposaient de temps libre, qu'ils utilisaient pour se reposer, lire et étudier⁹⁴. Un correspondant du *Colonist* rapportait être passé à plusieurs occasions devant l'établissement pénal de Longbottom. Ses observations d'un dimanche ordinaire renvoient l'image d'une petite communauté paisible et relativement insouciant : «On Sunday last only, as we walked by Longbottom, two or three times, we observed a number of these men, some reclining on the paddock reading, others chatting, and many looking over the fence at the passers-by. They did not bear any external evidence of misery and ill-treatment [...]⁹⁵.» S'il faut relativiser cette description sans doute trop rose, il reste que les conditions de détention des Bas-Canadiens ne peuvent se comparer à celles, beaucoup plus pénibles, qu'endurèrent les Haut-Canadiens à la terre de Van Diemen⁹⁶.

En définitive, les conditions réelles de détention des Bas-Canadiens en Nouvelle-Galles du Sud furent-elles douces ou terribles ? La question du degré de «leniency of their treatment⁹⁷» reste matière à débat, puisqu'un tel degré se mesure à la gravité de l'offense. Il apparaît cependant clair que les Canadiens ont bénéficié de conditions d'incarcération allégées par rapport à ce à quoi ils auraient pu s'attendre et que cette clémence est due en

grande partie au statut (officieux) de prisonnier politique qu'on leur a conféré en Australie. Le problème, c'est qu'une fois ce statut revendiqué, tout châtiment de la part du pouvoir colonial paraissait intolérable envers des hommes qui ne se trouvaient coupables que du crime d'avoir trop aimé la liberté. Aussi, c'est paradoxalement parce que les Canadiens se croyaient des prisonniers politiques et étaient vus comme tels par plusieurs que leur châtiment, aussi doux fût-il, paraissait fatalement excessif. En se montrant sympathiques à leur cause, les Australiens ont ainsi, sans le vouloir, nourri chez les exilés bas-canadiens le sentiment de subir une profonde injustice⁹⁸.

Des prisonniers vus comme exemplaires

En plus de la question de leur statut de prisonnier politique, le comportement considéré exemplaire des Bas-Canadiens ne fut pas sans influencer le traitement spécial qui leur fut réservé. Alors que les déportés du Haut-Canada continuaient parfois à entretenir la flamme de la lutte contre la couronne britannique⁹⁹, ceux du Bas-Canada priaient désormais pour la santé de la reine d'Angleterre et se repentaient d'avoir osé contester sa souveraineté¹⁰⁰. Alors que les premiers « étaient venus à bord [du Buffalo] avec une réputation des plus infâmes, comme une bande de scélérats capables de tout entreprendre et prêts à sacrifier leur vie plutôt que de se laisser déporter¹⁰¹ », les seconds étaient vus d'emblée, dans les sources historiques, comme des sujets davantage honorables et respectables¹⁰². Ayant séparé les prisonniers du Haut et du Bas-Canada en deux groupes, sir John Franklin, le gouverneur de la terre Van Diemen de 1836 à 1843, s'était ainsi justifié : « The French Canadians are a simple, ignorant people, and were doubtless made the dupes of others; but the Upper Canadians, a large majority of whom are American sympathisers, have no such excuse, and I shall keep them here for punishment¹⁰³. »

Tout comme le gouverneur Franklin, les habitants de la Nouvelle-Galles du Sud ne furent pas indifférents aux démonstrations de fidélité à la couronne britannique et aux témoignages de bonnes mœurs des Canadiens de langue française. « Les feuilles publiques de l'endroit, constatait Louis Bourdon, sont remplies tous les jours de remarques sur notre bonne conduite¹⁰⁴. » Traçant une frontière entre les exilés bas-canadiens et les autres prisonniers, les éditeurs de l'*Australasian Chronicle* écrivaient :

The character given of these men by the officers of the Buffalo, and by those persons under whose charge they have been placed since their arrival in the colony, is truly creditable. They are attentive alike to their stated employment, aid to their religious duties, and generally acknowledged themselves to have been wrong in conspiring against the established authorities¹⁰⁵.

Pendant leur séjour en Australie, les détenus bas-canadiens firent preuve des quatre qualités associées alors à la civilisation : la propreté, la discipline, le travail et la piété. Ils tâchèrent de garder leurs lieux hygiéniques dans leur campement de Longbottom et de bien paraître, luttant, entre autres, pour porter des vêtements de ville (et non des habits de forçats) quand ils quittaient leur lieu d'incarcération. Ils se montraient obéissants aux ordres de leurs supérieurs, même sous les privations¹⁰⁶. Ils se distinguèrent également par leur remarquable ardeur au travail¹⁰⁷. « They perform with a willing zeal, strongly contrasted, with the lazy aversion of more vulgar criminals, any work which is required at their hands, no matter how menial it may be, no matter how studiously calculated it may be to wound and harass their feelings¹⁰⁸. » Les Bas-Canadiens acquirent ainsi la réputation d'être des hommes au comportement « uniformly peaceable, orderly, and industrious¹⁰⁹ ». Un rapport sur leur conduite à Longbottom, réalisé à l'été 1840, les peint comme des individus « industrious, sober, ingenious¹¹⁰ ». Le rapport poursuivait :

It is creditable to the good sense and good feeling of the local Executive that they have not mixed up these men with the common herd of felons. [...] All are employed usefully and becomingly. It is to be hoped that his Excellency will [...] give the public fuller advantage, from their knowledge and their labor, than can be derived from confusing them within the narrow sphere of a Government Stockade¹¹¹.

Enfin, les détenus bas-canadiens se firent connaître pour leur très grande dévotion, les moins pratiquants d'entre eux ayant choisi de se tourner vers l'Église en ces temps de besoin. Par volonté de se réunir entre eux, de se faire accorder un peu de repos, de recevoir le soutien de personnalités puissantes, d'entendre parler leur langue et d'obtenir le réconfort de la religion, la quasi-totalité des Bas-Canadiens se rallièrent, dès leur arrivée au port de Sydney, à l'Église catholique. Mgr Polding et le père Brady avaient été prévenus par lettres par les évêques des Canadas afin de les enjoindre de prendre soin des exilés, qui ne demandaient pas mieux que de trouver secours et consolation en terre étrangère. Ils accueillirent Mgr Polding comme un « sauveur¹¹² ». Frappé par leur dévotion, l'évêque Polding faisait rapport à ses supérieurs, en avril 1840, de son apostolat auprès d'eux en ces termes : « Since they have been landed, their conduct has been most exemplary ; not a single fault has been committed by any of them. They approach regularly the sacraments. One Sunday, Mass is celebrated at their station, on the other they walk to Parramatta which is seven miles distant. [...] I often visit them, and am much edified and consoled by their resigned and cheerful demeanour¹¹³. » En avril 1840, un article saisisait le prétexte d'une description d'une messe au campement de

Longbottom pour faire le portrait d'un groupe d'hommes à la fois religieux et respectueux des lois :

On Saturday last the Canadian prisoners had the consolation of fulfilling their paschal duties, under the Rev. Brady, who, from his familiarity with the French language, attends them. Their deportment on this solemn occasion corresponded with the general good conduct which has characterised these unfortunate men since their arrival on these shores. Their place of refection was tastefully decorated with foliage, a temporary altar was raised, and in a strange land far away from the land of their fore fathers, in the oblation of the one universal sacrifice of the new law, time and space prevented not that union of heart and mind essentially belonging to the true worship of God. They all participated in the holy communion, and after mass chaunted [*sic*] the anthem "Domino Salvam fac Reginam nostram Victoriam" with a fervour and a sincerity which evinced their present loyal dispositions. They may have been misled by artful men, or the pressure of real or of imaginary grievances may have induced them to take steps on which they now reflect with regret. It is the part of a humane government to relieve such men from a state of degradation so soon as direct orders, given at a distance, and without reference to immediate circumstances, will permit, and, in the meanwhile, to procure for them that religious consolation the privation of which is one of their severest punishments¹¹⁴.

Vers la fin du mois de juillet ou au début du mois d'août 1842, un missionnaire mariste venu de France, le père Jean-Baptiste Petit-Jean, était allé visiter différents postes de la route Parramatta où travaillaient les Bas-Canadiens comme forçats¹¹⁵. Leur ayant offert les « consolations » de la religion catholique et les ayant invités à faire preuve de contrition, le père Petit-Jean confiait que « le ministère de Jésus Christ dans mes mains n'a jamais été nulle part plus fructueux que parmi les Canadiens exilés¹¹⁶ ». Il s'émerveillait de la grande piété des détenus de Longbottom : « Ah, ces chers Canadiens, je les aime de tout mon cœur ; ils ont un dévouement pour la foi que je ne pourrais pas me figurer. Sur 50 ou 60, il n'y en avoit, que 4 qui ne fussent pas religieux, pieux. C'étoient des capitaines de navire. Mais les autres, c'est réellement beau de les voir¹¹⁷. » Chaque soir, écrivait Petit-Jean, les passants pouvaient entendre, à travers les murs de leur baraque, les Bas-Canadiens faire leurs prières en chœur¹¹⁸. Le père Brady avait passé quant à lui deux jours auprès d'eux. Vantant leur « patience and courage », il s'émerveillait de les voir « so meek, so humble, and so good » et se demandait comment des hommes dont la conduite était « admired by every one, can have merited such heavy punishment¹¹⁹ ».

Cette « foi vive », cette « exactitude à remplir leurs devoirs de religion » poussèrent le vicaire apostolique à « les recommander en plusieurs occasions à la clémence royale, afin de les arracher, aussitôt que possible, au châtement réservé aux brigands¹²⁰ ». À ceux qui s'inquiétaient de discerner dans cette dévotion le spectre du papisme, une promotion exagérée de la cause du parti catholique¹²¹ ou une fronde en faveur de l'impérialisme de l'État français animée par des missionnaires français¹²², Petit-Jean répondait en se demandant comment la religion des Bas-Canadiens pourrait servir la cause révolutionnaire en Australie, quand l'Église catholique avait été l'un des piliers les plus loyaux du régime colonial britannique durant les Rébellions de 1837 et 1838¹²³.

Plusieurs observateurs qui ont eu l'opportunité de les connaître pendant leur exil confirmaient la bonne attitude des exilés bas-canadiens :

On Sunday happening to be near Longbottom, écrivait par exemple un auteur anonyme, we fell in with one of the men employed over the Government establishment at that place, and where these unfortunate men are now confined, made some enquiries as to their conduct, an received a most gratifying account. No murmurs or complaints are heard from them, and they pay implicit obedience to any orders they receive¹²⁴.

Cette réputation de quiétude et de docilité continua durant tout leur séjour en terres australes. Et c'est ainsi que si certaines personnes avaient réellement pu voir dans les exilés canadiens, au moment de leur débarquement à Sydney, « des objets de terreur et de haine » accentués par « les préjugés, la calomnie et le mauvais vouloir¹²⁵ », il ne tarda pas avant que de telles perceptions négatives se modifient et ne soient renversées. La vaste majorité des témoignages, recueillis dans les sources historiques, fait ainsi état de l'exemplarité du comportement des détenus bas-canadiens à Longbottom, et un peu tout le monde semblait souhaiter faire quelque chose pour alléger leur peine¹²⁶. Cette sollicitude tranche avec les propos plus méprisants que l'on retrouve au sujet des prisonniers d'Australie en général¹²⁷.

Un pardon rapide

Dès les premiers mois après leur arrivée en Nouvelle-Galles du Sud, les Bas-Canadiens commencèrent à entretenir des espoirs de libération rapide. En mai 1840, François-Xavier Prévost est convaincu que leur « sage conduite », la « compassion » du gouverneur et les vœux de bonheur des journaux australiens ne peuvent qu'inciter à la mise en liberté et le retour au pays de ses compagnons¹²⁸. Une lettre anonyme d'un exilé canadien traduit un optimisme semblable à l'automne 1840, six mois après leur

débarquement à Sydney : « Tout le monde ici s'accorde à dire que nous serons bientôt rappelés. On nous dit qu'aussitôt nous serons en liberté, nous serons admis dans les premières sociétés de la ville¹²⁹. »

L'anticipation d'un relâchement rapide était partagée par bien des observateurs. En juillet 1840, le *Herald* de Montréal, dont le moins que l'on puisse dire est qu'il n'était pas sympathique aux Patriotes du Haut et du Bas-Canada, prétendait être « informé de bonne source, que très vraisemblablement les Rebelles seront pardonnés à leur débarquement à Hobart-Town, et à Sydney¹³⁰ [...] ». Le *Herald* réitérait cette rumeur en août : « On pensait généralement [...] qu'avant longtemps il serait fait grâce à la plupart d'entre eux¹³¹. » Des journaux de la Nouvelle-Galles du Sud propageaient un message semblable. Dès le 20 mars 1840, moins de deux semaines après leur débarquement en terres australes, Castigator pouvait écrire qu'il était « more than probable, than on due reflection, the Home Government will have by this time discovered its error, and that a free pardon is on its way for the relief of the poor men¹³² ». Cet espoir était répété par *The Australasian Chronicle* en avril¹³³. Au début de l'année 1841, le gouverneur Gipps lui-même correspondait avec le Secrétaire des colonies afin d'appuyer la demande des exilés pour l'obtention d'un permis de séjour (« ticket of leave¹³⁴ »).

Le système de surveillance des prisonniers comprenait différents degrés : la condition la plus dure consistait à travailler comme forçats pour le gouvernement. Après un temps plus ou moins long, les prisonniers étaient « assignés » à des habitants et, éventuellement, il leur était permis, tout condamnés qu'ils soient, de travailler à leur compte. Une fois leur peine purgée, ils pouvaient obtenir leur liberté et devenir sujets à part entière de la colonie. C'est en août 1841 que les prisonniers bas-canadiens tombèrent dans la catégorie des « loués » (« assigned convicts ») et purent travailler pour le compte de différents employeurs¹³⁵. Cette brève période d'un peu moins d'un an et demi entre le moment de leur arrivée en Nouvelle-Galles du Sud et leur « assignation » représente peu de choses en comparaison avec l'incarcération à perpétuité que certains auraient voulu leur imposer à titre de traîtres et de séditeux. Cette clémence du gouvernement « leur faisait croire que le terme de leur captivité approchait à sa fin¹³⁶ ».

En même temps que des politiciens canadiens pressaient le gouverneur général du Canada d'intercéder en leur faveur, que des articles favorables à leur cause paraissaient dans les journaux canadiens et que des pétitions populaires circulaient au Bas-Canada afin de réclamer leur retour, l'évêque Polding faisait personnellement des démarches à Londres auprès de Lord Stanley, secrétaire aux colonies, afin d'obtenir leur pardon¹³⁷. En mars 1842, deux ans seulement après avoir foulé le sol australien, les Canadiens reçurent des « billets de congés » (tickets of leave¹³⁸), qui leur permettaient, comme « affranchis surveillés », de circuler sur une

plus grande portion du territoire et les autorisaient à exercer n'importe quelle occupation¹³⁹. Tout le monde se doutait que c'était là une première étape vers une grâce complète, même si le père Brady les avait invités à «prendre patience», ce qui en avait fait se renfrogner plusieurs¹⁴⁰.

La bonne opinion publique à l'égard des exilés canadiens, déjà palpable en 1840 et 1841, n'a fait qu'augmenter au fur et à mesure de leur émancipation sur l'île. Leur statut de bagnard étant une chose du passé, ils regagnèrent une certaine respectabilité dans la société coloniale même chez ceux qui les avaient d'abord traités avec hauteur. Petit-Jean racontait que «they found sympathy, not only among the Catholics, but I must say, and I must say on the part of the good Canadians, that every one, of whatever persuasion, gave them assistance¹⁴¹.» Petit-Jean proposait même d'élire parmi les anglophones de la ville de Sydney un «protecteur des Canadiens» qui les assisterait dans leurs multiples demandes, plusieurs ne maîtrisant toujours pas l'anglais¹⁴².

Si certains des employeurs auprès desquels les exilés bas-canadiens trouvèrent éventuellement un emploi se révélèrent durs et fourbes, refusant de leur payer leurs gages, la plupart furent aimables, «sachant faire la différence entre les exilés politiques canadiens et les condamnés pour crimes» et «reconna[issant] que nos condamnations n'affectaient en rien notre caractère de gentilshommes¹⁴³». Se mêlant à la population, ayant la réputation d'être vaillants et pieux, ils avaient un avantage par rapport aux prisonniers de droit commun auxquels restait attaché un certain stigmate. Bien que la colonie australe traversât alors une crise économique assez grave, que les faillites se multipliaient et que le chômage était galopant¹⁴⁴, et qu'il n'était donc pas facile de se trouver un poste rémunéré pour les masses d'émigrants qui débarquaient en Australie¹⁴⁵, il semble qu'on fit une meilleure réception aux Canadiens en exil qu'à d'autres catégories de chercheurs d'emploi: «[...] voilà comment nous pouvions, malgré l'extrême dureté des temps, trouver de l'emploi, tandis que le gouvernement était obligé de loger et de nourrir des centaines d'immigrants, et que grand nombre de condamnés retournaient forcément aux établissements pénitentiaires¹⁴⁶.» Un autre déporté bas-canadien, habitant Sydney, se réjouissait en 1843: «Nous sommes heureux de dire que nous rencontrons beaucoup de sympathie de la part des citoyens de cette ville¹⁴⁷.»

Après le pardon complet des exilés, à partir de l'été 1844, l'opinion publique continua à leur être largement favorable: «[...] nous obtenions beaucoup plus facilement de l'emploi. [...] nous commencions même à devenir l'objet de préférences marquées [...]»¹⁴⁸. Par exemple, un collaborateur du *Morning Chronicle* (nouveau nom de l'*Australasian Chronicle*) se désolait du sort de ces hommes qui avaient subi les foudres d'un pouvoir tyrannique pour la seule faute d'exercer leur devoir patriotique. Il écrivait:

Poor friendless strangers, who, we trust, will find their beloved country in their return; in tranquillity and peace. What a melancholy case it is, that rulers so frequently drive men by foul play and oppression into acts of insubordination and so seldom (alas never) relax the iron of tyranny, until compelled to it by the impossibility of persevering in the wrong¹⁴⁹!

Le collaborateur du *Morning Chronicle* traçait un parallèle avec la population de l'Irlande, qui elle aussi avait dû se résoudre à prendre les armes afin d'obtenir un minimum de justice. «Witness Ireland, whose petitions, complaints, and moans, were unheeded—laughed to scorn, “till the tremendous moral power that resides in eight millions [*sic*] of determined minds, has roused the Carlton Club, and the House of Lords, and Downing street cabinet to think that ‘something ought to be done’¹⁵⁰” [...]»

Dès leur élargissement, les prisonniers bas-canadiens tâchèrent de réunir la somme nécessaire au paiement de leur trajet de retour au pays. Après bien des tribulations financières, cinquante-cinq Bas-Canadiens sur cinquante-huit étaient revenus au pays en juin 1848 : deux étaient morts¹⁵¹, et un avait choisi de refaire sa vie en Australie¹⁵². Cela relevait, en soi, de l'exploit. À titre de comparaison, selon David Goodman, moins de 5 % des détenus envoyés en Australie retournèrent en Angleterre¹⁵³. Quoique les neufs ans qui séparent leur départ de Québec à bord du *Buffalo* de leur retour à la maison furent pour eux une longue et éprouvante période, il reste que leur expérience fut autrement moins pénible que celles des prisonniers du Haut-Canada, dont cinq restèrent à la terre de Van Diemen jusqu'en 1850 et dont treize (sur 92) moururent en conséquence directe de leur servitude¹⁵⁴.

Conclusion

Pendant leur séjour en terres australes, les Bas-Canadiens purent se réjouir de l'ouverture de la population à leur égard. Sur la base d'informations recueillies auprès de personnes ayant une bonne connaissance de la Nouvelle-Galles du Sud, les éditeurs du *Castor* soutenaient en 1845 que les Bas-Canadiens n'avaient «eu qu'à se louer de la conduite des autorités de Sidney, à leur égard, et de toute la population, qui voyait en eux, non pas des voleurs où des assassins, mais des martyrs d'événements politiques¹⁵⁵». Un vent de sympathie semblait les accompagner sans cesse dans leurs efforts pour hâter leur retour chez eux. À son arrivée au Bas-Canada, le Patriote Charles Bergevin s'était empressé de remercier «our good friends [...] and protectors¹⁵⁶» de la Nouvelle-Galles du Sud, dont l'évêque Polding, le père Brady et le père Vincent Bourgeois, leur directeur spirituel, soit tous ces gens qui «shall be for ever engraved on our hearts

in testimony of real friendship in the hour of need¹⁵⁷. » Parmi ces alliés des détenus bas-canadiens, il faut aussi compter les gouverneurs Franklin et Gipps, ainsi que, de manière générale, les «habitants de la colonie¹⁵⁸ ».

C'est sans doute entre autres parce qu'ils n'étaient pas des prisonniers comme les autres que les exilés du Bas-Canada purent compter sur de si nombreux appuis dans leurs démarches auprès des autorités coloniales. Vus comme des prisonniers politiques, dignes de soutien en vertu de leurs qualités morales et de leur ardeur au travail, et considérés comme des prisonniers modèles, ils paraissaient des victimes plus que des criminels. En définitive, ils auront su inspirer parmi la population de la Nouvelle-Galles du Sud un élan de solidarité dont on trouve peu d'exemples dans les annales de l'histoire des terres australes au XIX^e siècle. Le bon souvenir que les Bas-Canadiens ont laissé dans la population australienne est d'ailleurs conservé dans la toponymie de Sydney : Canada Bay, French Bay et Exile Bay sont ainsi nommées en mémoire du passage des prisonniers canadiens-français¹⁵⁹.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Nous tenons à remercier les deux évaluateur.trices anonymes pour leurs généreux commentaires.
2. Brutus, « To the Editor of the Colonial Times », *Colonial Times* (Hobart), 19 juin 1844, p. 4.
3. Ernest Scott, « The Canadian and United States Transported Prisoners of 1839 », *Journal and Proceedings of the Royal Australian Historical Society*, vol. 21, 1936, p. 27-44; Mary Gordon Milne, « North American political prisoners: the rebellions of 1837-8 in Upper and Lower Canada, and the transportation of American, French-Canadian and Anglo-Canadian prisoners to Van Diemen's Land and New South Wales », thèse de baccalauréat, University of Tasmania (Hobart), 1965; Bill Beatty, « Canadian Patriots' Exile in Australia », *Journal of the Australian Catholic Historical Society*, vol. 3, n° 2, 1970, p. 29-43; *Image Canada: Canadian Exiles of 1840*, Sydney, Canadian Consulate General, 1970; F. Murray Greenwood, « Introduction », *Land of a Thousand Sorrows: The Australian Prison Journal, 1840-1842, of the Exiled Canadian Patriote, Francois-Maurice Lepailleur*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1980, p. xiii-xxix; Henri Bergevin, « Les Patriotes exilés en Australie en 1839 », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. 38, n° 1, printemps 1987, p. 6-32, et vol. 38, n° 2, été 1987, p. 95-114; Beverley Boissery, *A Deep Sense of Wrong. The Treason, Trials and Transportation to New South Wales of Lower Canadian Rebels after the 1838 Rebellion*, Toronto, Oxford, Dundurn Press, 1995; Jack Cahill, *Forgotten Patriots: Canadian rebels on Australian shores*, Toronto, Ontario, Robin Brass Studio, 1999; F. Murray Greenwood et Barry Wright (dirs.), *Canadian State Trials, vol. II: Rebellion and Invasion in the Canadas, 1837-1839*, Toronto, University of Toronto Press, 2002; Tim Causer, « "On British Felony the Sun Never Sets". Narratives of Political Prisoners in New South

- Wales and Van Diemen's Land, 1838-53», *Cultural and Social History*, vol. 5, n° 4, 2008, p. 423-435; Brian M. Petrie, *French Canadian Rebels as Australian Convicts: The Experience of the Fifty-Eight Lower Canadians Transported to Australia in 1839*, Melbourne, Australian Scholarly, 2013.
4. Ayala et Le Jeune ont montré comment, pour la France, entre autres, l'opinion publique est divisée, et comment ces lignes de fracture suivent de près les idéologies politiques des groupes qui s'intéressent à la crise politique canadienne. Aurélio Ayala et Françoise Le Jeune, *Les rébellions canadiennes de 1837 et 1838 vues de Paris*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2011; Aurélio Ayala, *La relation franco-québécoise et la perception française de la crise bas-canadienne des années 1830*, mémoire de maîtrise (études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 2008.
 5. Voir en particulier Beverley Boissery, *op.cit.*, et Brian M. Petrie, *op.cit.*
 6. Maintes lettres sont envoyées aux parents et amis du Bas-Canada, et certaines sont reproduites dans les journaux de l'époque. Bien que ces missives fassent l'objet de censure, elles contiennent des renseignements intéressants.
 7. En ce qui concerne les journaux, nos sources proviennent des fonds de la National Library of Australia. Une partie de ces journaux a été numérisée et est disponible à : <https://trove.nla.gov.au/newspaper/>. On trouvera une chronologie des journaux à : <https://www.nla.gov.au/australian-newspaper-plan/for-researchers/newspaper-chronology>. Notre corpus inclut des journaux conservateurs (*Adelaide Chronicle and South Australian Advertiser*, *The Sydney Gazette and New South Wales Advertiser*, *The Sydney Herald*, *Colonial Time* et *The Sydney Morning Herald*), un journal catholique (*Morning Chronicle*, autre nom du *Australasian Chronicle*), des journaux libéraux et réformistes (*Launceston Advertiser*, *The Australian*, *The Sydney Monitor and Commercial Advertiser*, *The Cornwall Chronicle* et *The Austral-Asiatic Review*, *Tasmanian and Australian Advertiser*) et un journal républicain (*The Colonist*).
 8. Robert Sexton, *H.M.S. Buffalo*, South Australia, Australiasian Maritime Historical Society, 1984.
 9. Mary Milne McRae, «Yankees from King Arthur's Court' : A brief study of North American Political Prisoners transported from Canada to Van Diemen's Land», *Tasmanian Historical Research Association Papers and Proceedings*, vol. 19, décembre 1972, p. 147-62; E. C. Guillet, *The Lives and Times of the Patriots*, Longman, Toronto, 1960; Thomas P. Dunning, «Convict Care and a Treatment: The American Experience in Van Diemen's Land», *Bulletin of the Centre for Tasmanian Historical Studies*, vol. 2, n° 1, 1991, p. 72-85; Thomas P. Dunning, «Convict Resistance: The American Experience in Van Diemen's Land», *Papers and Proceedings of the Tasmanian Historical Research Association*, vol. 3, juin 1991, p. 88-97; Ian Brand, *The Convict Probation System: Van Diemen's Land, 1839-1854*, Blubber Head Press, Hobart, 1991; Thomas P. Dunning, «Convict Bodies in Van Diemen's Land», *Australian Studies*, vol. 13, n° 1, 1998, p. 134-144.
 10. New South Wales State Archives, NRS 1151, «Musters and Papers which include the Papers concerning the trials of the convicts» et «Warrants and other papers».
 11. «Not surprisingly, once the decision to transport the Lower Canadian rebels to New South Wales became common knowledge, hysteria ruled the town.» Voir Beverley Boissery, *op. cit.*, p. 195.

12. *Sydney Gazette*, 10 mars 1840, cité par Castigator, «To the Editor of the Australasian Chronicle», *The Sydney Monitor and Commercial Advertiser* (NSW), 20 mars 1840, p. 2. De même, les éditeurs de l'*Adelaide Chronicle and South Australian Advertiser* décrivaient en termes funestes les rebelles du Haut-Canada étant débarqués à la terre de Van Diemen: «They are understood to be the very worst of the Yankee and Canadian ragamuffins who, under the pretence of liberty, committed every imaginable atrocity on the defenceless inhabitants. They were not mere pirates and rebels; but assassins, midnight burners, and thieves. The penal settlements never received more worthless scoundrels.» «The Canadian Rebels», *Adelaide Chronicle and South Australian Advertiser* (NSW), 14 avril 1840, p. 3.
13. Beverley Boissery, *op. cit.*, p. 193.
14. *Ibid.*, p. 195. Sur la perception des Canadiens d'origine irlandaise au Bas-Canada, lire Louis-Georges Harvey, «"L'exception irlandaise": la représentation de l'Irlande et des Irlandais dans la presse anglophone du Bas-Canada, 1823-1836», *Les Cahiers des dix*, vol. 65, 2011, p. 117-139.
15. Patrick O'Farrell, *The Irish in Australia: 1798 to the Present Day*, Cork, Cork University Press, 2001.
16. «[...] les articles mensongers et sanguinaires de certains journaux anglais de Montréal transmis à la Nouvelle-Galles du Sud, faisait qu'on s'imaginait avoir affaire, en nos personnes, à des bandits prêts à tout entreprendre et à exécuter les plus grands attentats sans frémir.» François Xavier Prieur, *Notes d'un condamné politique*, Québec, Brousseau Frères, 1864, p. 133.
17. Odhran O'Brien, «The Curious Case of Bishop Brady – a new perspective», *Journal of the Australian Catholic Historical Society*, vol. 33, 2012, p. 10-22.
18. «Lettre d'un des exilés politiques du Bas-Canada», Longbottom, 16 mai 1840, reproduite dans «Les exilés politiques», *L'Aurore des Canadas*, 1^{er} décembre 1840, p. 2.
19. En contraste avec la réaction de la majorité des anglophones de Montréal, pour qui les Patriotes étaient de simples bandits. On pouvait lire dans *The Herald*: «The transport-ship, Buffalo, has at length arrived at Quebec, and is said to be destined to convey the political prisoners in the Canadas to their destination — Botany Bay. There they will be indentured to the Colonists and treated like galley slaves for life, [...] and branded with the infamy of felons. Their fellow convicts will be well adapted for them, consisting, as they do, of thieves and murderers. But English thieves and murderers will look with scorn on American brigands, the invaders of British soil, and on French Canadian rebels the ungrateful subjects of a country which has in vain attempted to raise them from a state of barbarism to that of civilization.» Cité dans «British North America», *The Cornwall Chronicle* (Launceston), 1^{er} février 1840, p. 2.
20. François Maurice Lepailleur, *Journal d'un patriote exilé en Australie, 1839-1845*, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 1988, p. 149.
21. Cité dans *ibid.*
22. «Les lendemain et sur-lendemain de notre arrivée [à Sydney], l'on nous fit plusieurs visites au nombre desquelles est celle du révérend monseigneur Poulding [sic], évêque catholique de l'Australie [...]. Ce saint homme, après nous avoir donné sa sainte bénédiction [...] nous offrit [...] les secours de son

- saint ministère [...]» François-Xavier Prévost, «Lettre de Mr. Frs. Xr. Prévost, exilé politique, à son épouse», *Le Jean-Baptiste*, 2 décembre 1840, p. 1-2.
23. Lettre de John Bede Polding, évêque de la Nouvelle-Hollande et de la terre de Van Diemen, à la Société de la propagation de la Foi de France, Sydney, 20 juillet 1840, reproduite dans *The Letters of John Bede Polding, 1819-1843*, vol. I, Glebe Point (NSW), Sisters of the Good Samaritan, 1994, p. 167.
 24. Les appuis des Bas-Canadiens furent très souvent des immigrants d'origine française ou des francophiles. Prieur, par exemple, fut loué à un Français de l'île Maurice, sous-loué à un Français et un Allemand propriétaires d'une confiserie, aidé par un chef du bureau d'administration francophile, logé chez un Anglais originaire de Montréal parlant français, embauché comme interprète par trois Français nouvellement arrivés et aidé, dans ses démarches pour revenir au Canada, par un négociant français. François Xavier Prieur, *op. cit.* Le seul Bas-Canadien qui s'échappa, Louis Boudon, le fit sur un vaisseau battant pavillon français.
 25. «Les Irlandais catholiques sont bien compatissants pour nous, nous plaignent beaucoup et paraissent nous montrer ou témoigner beaucoup d'amitié.» Maurice Lepailleur, *Journal d'un patriote...*, *op. cit.*, p. 76. Environ le cinquième de la population australienne était alors d'origine irlandaise. Sharon Crozier-De Rosa, «"Not Just Ned: A true history of the Irish in Australia"», *Seanchas Ard Mhacha: Journal of the Armagh Diocesan Historical Society*, vol. 23, n° 1, 2011, <https://ro.uow.edu.au/cgi/viewcontent.cgi?article=2327&context=artspapers> [Consulté le 1^{er} août 2019].
 26. «The Canadians at Longbottom», *The Colonist* (Sydney), 25 juillet 1840, p. 3.
 27. Raymond Nobbs (dir.), *Norfolk Island and its Second Settlement, 1825-1855*, Sydney, Library of Australian History, 1991; Lloyd Robson in Margaret Hazzard, *Punishment Short of Death: A History of the Norfolk Island Penal Settlement*, Melbourne, Hyland House, 1984.
 28. Par exemple, J. W. Brown, juge de paix à Parramatta, se proposera pour faire acheminer une requête à la reine d'Angleterre au nom des prisonniers. François-Maurice Lepailleur, *Journal d'un patriote...*, *op. cit.*, p. 146.
 29. «The Canadian Rebels, now Stationed at Longbottom», *The Colonist* (Sydney), 28 mars 1840, p. 2; «Political Prisoners», *The Australian* (Sydney), 5 octobre 1841, p. 2.
 30. «The Canadian Rebels, now Stationed at Longbottom», *The Colonist* (Sydney), 28 mars 1840, p. 2. Le vicomte Castlereagh appuya les mesures répressives qui menèrent au massacre de Peterloo, en 1819.
 31. «Launceston», *Launceston Advertiser* (Launceston), 5 mars 1840, p. 3.
 32. Castigator, «To the Editor of the Australasian Chronicle», *The Sydney Monitor and Commercial Advertiser* (NSW), 20 mars 1840, p. 2, reproduit dans Castigator, «Canadian Rebels», *L'Australasian*, 21 mars 1840, p. 2.
 33. Robin B. Walker, *The Newspaper Press in New South Wales, 1803-1920*, Sydney, Sydney University Press, 1976.
 34. Clementinus, «The Canadian Rebels, now Stationed at Longbottom», *The Colonist* (Sydney), 28 mars 1840, p. 2.
 35. John Brady, «The Canadian Prisoners», *The Cornwall Chronicle* (Launceston), 15 août 1840, p. 4, reproduit dans *Australasian Chronicle* (Sydney), 4 juillet 1840, p. 2.

36. Sur les cinquante-huit détenus, seuls vingt-six avaient déclaré être agriculteurs, quoique onze autres prisonniers avaient déclaré avoir une certaine expérience dans ce métier. Les autres étaient forgerons, marchands, carrossiers, peintres, menuisiers, commis, marins, médecins, charrons et manœuvres. Tous les prisonniers bas-canadiens étaient des hommes. Les femmes prisonnières n'étaient pas vues d'un aussi bon œil. Kristine McCabe, «Discipline and Punishment: Female Convicts on the Hunter River, 1830-1840, "What can we do with her?" », *Journal of Australian Colonial History*, vol. 1, n° 1, 1999, p. 38-61.
37. «The Canadian Political Offenders», *The Sydney Monitor and Commercial Advertiser* (NSW), 25 mars 1840, p. 2.
38. «The Canadian Prisoners by the Buffalo», *The Sydney Herald* (NSW), 29 avril 1840, p. 2.
39. Katrina Navickas, «The «Bastilles» of the Constitution: Political Prisoners, Radicalism, and Prison Reform in Early Nineteenth-Century England», *Labour History Review*, vol. 83, n° 2, 2018, p. 97-123.
40. Brian M. Petrie, *op. cit.*, p. 32.
41. «[...] the Patriotes in Lower Canada in 1838 had merited official condemnation and severe punishment.» *Ibid*, p. 252-253.
42. Jean-Philippe Warren, *Les prisonniers politiques au Québec*, Montréal, VLB, 2013.
43. Lettre d'Alexander MacDonell, évêque de Kingston, au clergé catholique de la Nouvelle-Galles du Sud, 10 juin 1839, Sydney Archdiocesan Archives, General correspondence, 1839. Des prêtres de Montréal firent aussi parvenir des misesives recommandant les prisonniers aux bons soins des autorités religieuses locales. François-Maurice Lepailleur, *Journal d'un patriote...*, *op. cit.*, p. 54.
44. «Arrival of Thirty-Five Prisoners from Canada», *The Colonist* (Sydney), 15 mai 1839, p. 4. Plus loin, le même article parle de «political prisoners».
45. Cité par Beverley Boissery, *op. cit.*, p. 201.
46. «Canadian Prisoners», *The Australian* (Sydney), 5 octobre 1841, p. 2.
47. «The Canadian Prisoners», *The Colonist* (Sydney), 29 février 1840, p. 2; «The Canadians at Longbottom», *The Colonist* (Sydney), 25 juillet 1840, p. 3; Ed., «The Canadian Prisoners», *Australasian Chronicle* (Sydney), 4 juillet 1840, p. 2; Castigator, «To the Editor of the Australasian Chronicle», *The Sydney Monitor and Commercial Advertiser* (NSW), 20 mars 1840, p. 2.
48. «Launceston», *Launceston Advertiser* (Launceston), 20 février 1840, p. 3, reproduit dans *The Austral-Asiatic Review, Tasmanian and Australian Advertiser* (Hobart), 25 février 1840, p. 4; «Van Diemen's Land», *Australasian Chronicle* (Sydney), 20 août 1839, p. 4; «Ship News», *The Australian* (Sydney), 27 février 1840, p. 3.
49. Voir Jean-Philippe Warren, *op. cit.*
50. Clementinus, «The Canadian Rebels, now Stationed at Longbottom», *The Colonist* (Sydney), 28 mars 1840, p. 2.
51. *Ibid*.
52. «Launceston», *Launceston Advertiser* (Launceston), 20 février 1840, p. 3, reproduit dans *The Austral-Asiatic Review, Tasmanian and Australian Advertiser* (Hobart), 25 février 1840, p. 4.

53. *Ibid.*
54. «Launceston», *Launceston Advertiser* (Launceston), 5 mars 1840, p. 3.
55. Les Bas-Canadiens eux-mêmes confiaient éprouver «une douleur extraordinaire» de devoir porter la livrée des forçats et de porter des fers aux pieds. François Xavier Prieur, *op. cit.*, p. 142-143.
56. Castigator, «To the Editor of the Australasian Chronicle», *Australasian Chronicle* (Sydney), 13 mars 1840, p. 2, reproduit dans *The Australian* (Sydney), 21 mars 1840, p. 2.
57. *Ibid.*
58. Castigator, «To the Editor of the Australasian Chronicle», *Australasian Chronicle* (Sydney), 13 mars 1840, p. 2.
59. «Launceston», *Launceston Advertiser* (Launceston), 5 mars 1840, p. 3.
60. Citant un passage du *Herald* de Montréal, le journal fustigeait «[t] he execrable spirit fostered by civil war — a war of races». «From The Latest English Newspapers», *Launceston Advertiser* (Launceston), 30 janvier 1840, p. 3.
61. «Plusieurs de ceux qui sont exilés n'ont point pris les armes.» Voir Jean-Baptiste Petit-Jean, lettre du 31 juillet 1842, dans Charles Girard (ed.), *Lettres reçues d'Océanie*, vol. 2 (1842-1843), Paris, Éditions Karthala et Société des Pères Maristes, 2009, p. 268. «Que ces Canadiens, grand Dieu, sont dignes de pitié [...]; ils ont été trompés et plusieurs d'entre eux ont été enveloppés dans l'exil d'une manière qui prouve que la justice humaine est sujette à se tromper.» Voir Jean-Baptiste Petit-Jean, lettre du 31 juillet 1842, dans *Ibid.*, p. 284.
62. «The Canadian Prisoners by the Buffalo», *The Sydney Herald* (NSW), 29 avril 1840, p. 2; Ed., «The Canadian Prisoners», *Australasian Chronicle* (Sydney), 4 juillet 1840, p. 2.
63. «Canadian Prisoners», *Australasian Chronicle* (Sydney), 28 avril 1840, p. 2.
64. «The Canadian Political Offenders», *The Sydney Monitor and Commercial Advertiser* (NSW), 25 mars 1840, p. 2.
65. Jean-Baptiste Petit-Jean, lettre du 31 juillet 1842, dans Charles Girard (ed.), *Lettres reçues d'Océanie*, *op. cit.*, vol. 2, p. 268.
66. «The Canadian Prisoners by the Buffalo», *The Sydney Herald* (NSW), 29 avril 1840, p. 2.
67. «A Friend to the Canadians», *Colonial Times* (Hobart), 19 juin 1844, p. 4.
68. Buffalo, «To the Editor of the Colonial Times», *Colonial Times* (Hobart), 30 avril 1844, p. 3.
69. «The Canadian Convicts», *The Sydney Morning Herald* (NSW), 15 août 1842, p. 2. Le *Sydney Morning Herald* cite ces efforts pour les critiquer.
70. À preuve: le «Register of Free Pardons issued to Political Prisoners Transported from Canada», 31 juillet 1844 au 9 janvier 1845, Tasmania Library, Hobart A 277 13, CON60/1/1.
71. «Les exilés canadiens», *Le Castor*, 2 janvier 1845, p. 2.
72. «Political Prisoners», *The Australian* (Sydney), 5 octobre 1841, p. 2.
73. Lettre d'un prisonnier, Sydney, 2 octobre 1843, reproduite dans «Lettre d'un exilé», *L'Aurore des Canadas*, 11 avril 1844, p. 2.
74. Robert Hughes, *The Fatal Shore. A History of the Transportation of Convicts to Australia 1787-1868*, London, Pan Books, 1987, p. 457.

75. Lire la lettre de Brady, datée du 6 mars 1840, reproduite dans François-Maurice Lepailleur, *Journal d'un patriote...*, *op. cit.*, p. 56-57. Voir aussi Hypolite Lanctôt, *Souvenir d'un patriote exilé en Australie*, Sillery, Septentrion, 1999, p. 151.
76. Lire la lettre de Brady, datée du 15 avril 1840, reproduite dans François-Maurice Lepailleur, *Journal d'un patriote...*, *op. cit.*, p. 64.
77. *Ibid*, p. 65.
78. Le père Joseph Platt, curé de Parramatta, leur offrit au moins une fois une partie de la quête.
79. Extraits d'une lettre de Hypolite Lanctôt, 12 février 1841 (Sydney), reproduits dans « Des exilés politiques », *L'Aurore des Canadas*, 17 août 1841, p. 2.
80. Commentant leurs conditions de détention, le père Brady lui-même dénonçait une nourriture si exécrationnelle « that the white slave from Ireland, accustomed as he is to live upon potatoes and salt, could scarcely exist upon it ». John Brady, « The Canadian Prisoners », *Australasian Chronicle* (Sydney), 4 juillet 1840, p. 2, reproduit dans *The Cornwall Chronicle* (Launceston), 15 août 1840, p. 4.
81. « Transportation, though chiefly threaded as exile, undoubtedly is much more than exile; it is slavery as well [...] ». Sir William Molesworth, *Report from the Select Committee of the House of Commons on Transportation*, London, Henry Hooper, 1838, p. 21.
82. Danielle Donet-Vincent, *La fin du bagne*, Rennes, Ouest-France, 1992; Danielle Donet-Vincent, « De l'esclavage et du bagne en Guyane française », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, tome 18, 1999-1991, p. 83-93; Abbot E. Smith, *Colonists in Bondage: White servitude and convict labor in America, 1607-1776*, Gloucester (Mass.), Peter Smith, 1965.
83. Grace Karskens, *The Colony: A History of Early Sydney*, Crows Nest (NSW), Allen & Unwin, 2009; Kirsten McKenzie, *Scandal in the Colonies: Sydney and Cape Town, 1820-1850*, Melbourne, Melbourne University Press, 2004.
84. Ann Conlon, « "Mine is a Sad Yet True Story": Convict Narratives, 1818-1850 », *Journal of the Royal Australian Historical Society*, vol. 55, 1969, p. 43-77.
85. Stephen Nicholas (dir.), *Convict Workers: Reinterpreting Australia's Past*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.
86. Brian M. Petrie, *op. cit.*, p. 226.
87. « They are presently stationed at Longbottom, and are kept apart from all other prisoners, from the generality of whom their habits so essentially differ. » « Canadian Prisoners », *Australasian Chronicle* (Sydney), 27 mars 1840, p. 2.
88. François-Maurice Lepailleur, lettre à son épouse, Longbottom, 4 mai 1840, « Lettre d'un des exilés », *Le Jean-Baptiste*, 7 décembre 1840, p. 1.
89. En extrayant, cassant et transportant la pierre destinée au macadam des routes, ou en coupant et sciant « de petits billots de forme exagone [*sic*] et de dix pouces de longueur pour le pavage des rues ». Lettre de François-Maurice Lepailleur à sa femme, Longbottom, 10 mai 1841, *Le Canadien*, 4 octobre 1841, p. 3. Le pavage en bois était une idée du gouverneur Gipps, qui souhaitait tester la qualité de ce matériau par rapport à l'asphalte.
90. Léandre Ducharme, *Journal d'un exilé aux terres australes*, Montréal, F. Cinq Mars, 1845, p. 36.
91. « Les déportés politiques », *Le Canadien*, 11 novembre 1840, p. 2. Prieur décrit par le menu le lieu et l'horaire auxquels étaient astreints les prisonniers

(François Xavier Prieur, *op. cit.*, p. 139-144). Beverley Boissery (*A Deep Sense of Wrong, op.cit.*) et Brian M. Petrie (*French Canadian Rebels as Australian Convicts, op.cit.*) offrent une analyse détaillée de leur incarcération, ainsi que de leurs occupations sur l'île jusqu'à leur retour.

92. «Their Superintendent (one Baddely or Bradley), it is true, is a low churlish fellow, very willing to play the tyrant on a small scale, and like most other persons of a similar caliber of mind extremely proud of a little brief authority. But what then! He is not a cruel man in the main, and takes care that his prisoners have wholesome rations, and healthy lodgment.» «Political Prisoners», *The Australian* (Sydney), 5 octobre 1841, p. 2. «M. Baddely ne nous traite certainement pas en prisonniers politiques, il nous regarde comme des félons, pas plus, par la conduite qu'il tient envers nous.» François-Maurice Lepailleur, *Journal d'un patriote...*, *op. cit.*, p. 204.
93. Léandre Ducharme, *op. cit.*, p. 39.
94. Extraits d'une lettre de Hypolite Lanctôt, Sydney, 12 février 1841, reproduits dans «Des exilés politiques», *L'Aurore des Canadas*, 17 août 1841, p. 2. «[...] ils ont l'après-midi de tous les Samedis pour faire leur lavage et se préparer pour le Dimanche». «Les déportés politiques», *Le Canadien*, 11 novembre 1840, p. 2.
95. «The Canadians at Longbottom», *The Colonist* (Sydney), 25 juillet 1840, p. 3. L'auteur poursuit: «[...] the most probable mode of shortening their durance will be to submit to it, both they and their friends, until the Government shall think prudent, for the sake of others, to relieved them from the bondage to which they have reduced themselves.»
96. Casandra Pybus et Hamish Maxwell-Stewart, *American Citizens, British Slaves: Yankee Political Prisoners in an Australian Penal Colony, 1839-1850*, East Lansing, Michigan State University Press, 2002; Tony Moore, *Death or Liberty: Rebel Exiles in Australia*, Millers Point, Australia, Murdoch Books, 2010; John C. Carter, «One Way Ticket to a Penal Colony: North American Political Prisoners in Van Diemen's Land», *Ontario History*, vol. 101, n° 2, automne 2009, p. 188.
97. Brian M. Petrie, *op. cit.*, p. 113.
98. Expression qui donne son titre à l'ouvrage de Beverley Boissery, *A Deep Sense of Wrong, op. cit.*
99. «Nous sommes généralement respectés par tous les habitants, mais non par les officiers du gouvernement. Que personne n'oublie les affligés! Succès la Liberté et à ses défenseurs, maintenant et à toujours!!» Extrait d'une lettre d'un prisonnier de Van Diemen, publiée dans un journal américain et reproduit dans «Déportés politiques de 1838», *Le Canadien*, 30 novembre 1840, p. 1-2. Lire aussi Jonathan in Exile, Terre de Van Diemen, 31 octobre 1844, «To The Editor of the Colonial Times», *Colonial Times* (Hobart), 9 novembre 1844, p. 4. Certains citoyens des États-Unis continuaient à militer pour l'indépendance des colonies britanniques: «The American and Canadian Patriot prisoners of Vandiemans Land May they live to see the country for which they suffer, free and independent, and the chains which now bind them, riveted upon the limbs of their oppressors.» I. B. Bowdish, sans titre, *North American*, 24 juillet 1841, p. 2. Sur toute cette question, consulter Casandra Pybus et Hamish Maxwell-Stewart, *op.cit.*

100. Clementinus, «The Canadian Rebels, now Stationed at Longbottom», *The Colonist* (Sydney), 28 mars 1840, p. 2.
101. Lettre écrite à bord du navire le Buffalo, Hobart-Town, 14 février 1840, reproduite dans «Nouvelles des exilés politiques», *Le Canadien*, 29 juillet 1840, p. 2.
102. Tim Causer, *loc. cit.*
103. Cité par Linus W. Miller, *Notes of An Exile to Van Dieman's Land*, New York, Johnson Reprint Corp., 1968, p. 288.
104. Lettre de Louis Boudon, «Nouvelles des exilés politiques», *L'Aurore des Canadas*, 18 mai 1841, p. 2; «Political Prisoners», *The Australian* (Sydney), 5 octobre 1841, p. 2.
105. «Domestic Intelligence», *Australasian Chronicle* (Sydney), 27 mars 1840, p. 2.
106. «[...] monseigneur Polding s'était muni de certificats en notre faveur et qu'il était surpris de voir que 58 prisonniers, ensemble depuis huit mois passés, eurent le bonheur de ne pas en avoir eu un seul de puni. C'est ce qui ne s'est pas encore vu dans cette colonie.» François-Maurice Lepailleur, *Journal d'un patriote...*, *op. cit.*, p. 140.
107. «The accounts received of the conduct of these unfortunate men are highly flattering.» «Canadian Rebels», *The Sydney Gazette and New South Wales Advertiser* (NSW), 9 mai 1840, p. 2.
108. «Political Prisoners», *The Australian* (Sydney), 5 octobre 1841, p. 2.
109. *Ibid.*; François Xavier Prieur, *op. cit.*, p. 143.
110. «News of the Day», *The Sydney Monitor and Commercial Advertiser* (NSW), 5 août 1840, p. 2.
111. *Ibid.*
112. François Xavier Prieur, *op. cit.*, p. 130; Jean-Baptiste Petit-Jean, «Visit to the Canadian Prisoners», *Australasian Chronicle* (Sydney), 11 août 1842, p. 2; John Brady, «The Canadian Prisoners», *Australasian Chronicle* (Sydney), 4 juillet 1840, p. 2, reproduit dans *The Cornwall Chronicle* (Launceston), 15 août 1840, p. 4.
113. Lettre de John Bede Polding, évêque de la Nouvelle-Hollande et de la terre de Van Diemen, à la société de la propagation de la Foi de France, Sydney, 20 juillet 1840, reproduite dans *The Letters of John Bede Polding, 1819-1843*, *op. cit.*, vol. I, p. 167.
114. «Canadian Prisoners», *Australasian Chronicle* (Sydney), 28 avril 1840, p. 2.
115. J [ean] Bap [tiste] Petit-Jean, «Visit to the Canadian Prisoners», *Australasian Chronicle* (Sydney), 11 août 1842, p. 2.
116. Jean-Baptiste Petit-Jean, lettre du 31 juillet 1842, dans Charles Girard (éd.), *op. cit.*, vol. 2, p. 284.
117. *Ibid.*, p. 269.
118. «The Canadian Rebels», *The Colonist* (Sydney), 25 mars 1840, p. 2.
119. John Brady, «The Canadian Prisoners», *Australasian Chronicle* (Sydney), 4 juillet 1840, p. 2.
120. «Les exilés canadiens», *Le Castor*, 2 janvier 1845, p. 2.
121. «The system of puffery with regard to the Canadian Convicts, now carried on, should be exposed, for it is originated by nothing more than a desire to get them liberated, not because they have not committed crimes, but because they, are Roman Catholics.» «The Canadian Convict», *The Sydney Herald*

- (NSW), 15 juillet 1840, p. 1. Voir aussi Christopher Dowd, *Rome in Australia: The Papacy and Conflict in the Australian Catholic Missions, 1834-1884*, Leiden, Brill, 2008.
122. « No one who has paid the least attention to the course of events during the last few years can have the slightest doubt that France is endeavouring to create an interest, and disturb British influence, in the South Seas, by means of Roman Catholic missionaries. » « The Canadian Convicts », *The Sydney Morning Herald* (NSW), 15 août 1842, p. 2.
 123. J [Jean] Bap [tiste] Petit-Jean, « The Canadian Prisoners », *Australasian Chronicle* (Sydney), 16 août 1842, p. 2.
 124. « The Canadian Rebels », *The Colonist* (Sydney), 25 mars 1840, p. 2, reproduit dans *Southern Australian* (Adelaide), 19 mai 1840, p. 4.
 125. François Xavier Prieur, *op. cit.*, p. 140.
 126. « The Canadian Prisoners », *Colonial Times* (Hobert), 7 avril 1840, p. 7. « Le public paraît désirer notre élargissement et tout le monde en général se plaît à reconnaître notre bonne conduite dans cette Isle. » François-Maurice Lepailleur, lettre à son épouse, Longbottom, 4 mai 1840, « Lettre d'un des exilés », *Le Jean-Baptiste*, 7 décembre 1840, p. 1.
 127. Catie Gilchrist, « "A Life of Noisy Riot, of Filth, Indecency and Profaneness" : The Convict Voice and the Bourgeois Imagination », *Journal of the Royal Australian Historical Society*, vol. 92, n° 1, juin 2006, p. 29-45.
 128. François-Xavier Prévost, « Lettre de Mr. Frs. Xr. Prévost, exilé politique, à son épouse », *Le Jean-Baptiste*, 2 décembre 1840, p. 1-2.
 129. « Lettre d'un des exilés politiques du Bas-Canada », Longbottom, 16 mai 1840, reproduite dans « Les exilés politiques », *L'Aurore des Canadas*, 1^{er} décembre 1840, p. 2. Voir aussi « Les déportés politiques », *Le Canadien*, 11 novembre 1840, p. 2.
 130. Résumé d'un article du *Herald*, dans « Nouvelles des exilés politiques, condamnés par un tribunal militaire à Montréal en 1838 et 1839 », *La Canadienne*, 30 juillet 1840, p. 4.
 131. Extrait du *Herald*, reproduit dans « Exilés politiques », *La Canadienne*, 27 août 1840, p. 3. De manière intéressante, le *Herald* supposait que cette grâce ne serait pas étendue aux prisonniers du Haut-Canada. « Les Américains furent débarqués à Hobart Town, où, à ce que nous apprenons ; ils doivent être traités comme la dernière classe des criminels — ce qu'ils sont en effet — et leur sentence doit être exécutée à la lettre. » « Nouvelle des déportés politiques », *Le Canadien*, 26 août 1840, p. 2. En septembre 1840, le *Commercial Advertiser* de New York informait ses lecteurs que les détenus américains ne tarderaient pas eux aussi à être graciés par les autorités britanniques : « Une lettre de la part d'un membre du parlement britannique, qui a eu ses informations directement de lord John Russell, dit que l'ordre avait été donné de traiter les déportés avec toute indulgence raisonnable et praticable, et qu'ils ne tarderont probablement pas à recevoir leur pardon et la permission de retourner chez eux. » Reproduit dans *Le Canadien*, 2 septembre 1840, p. 2. Une lettre résumée par le *Commercial Messenger* reprend le même espoir un an plus tard. « From the Montreal Herald », *The Quebec Mercury*, 11 juin 1842, p. 3.

132. Castigator, « To the Editor of the Australasian Chronicle », *The Sydney Monitor and Commercial Advertiser* (NSW), 20 mars 1840, p. 2.
133. « The Canadian prisoners at Longbottom maintain the good character they brought with them to that place, and it is expected that ore long they will receive some indulgence. » « News and Rumours of the Day », *Australasian Chronicle* (Sydney), 21 avril 1840, p. 2. Voir aussi « Country News », *The Sydney Monitor and Commercial Advertiser* (NSW), 20 avril 1840, p. 4.
134. Voir la note de F. Murray Greenwood dans François-Maurice Lepailleur, *Land of a Thousand Sorrows...*, *op. cit.*, p. 155, note 29.
135. « Butts of tickets of private employment, 1841-42 », New South Wales State Archives, CGS 12199 (COD214).
136. Paraphrase, par *Le Canadien*, d'une lettre reçue de la Nouvelle-Galles du Sud, « Les exilés politiques », *Le Canadien*, 24 décembre 1841, p. 1.
137. « St. Patrick's Day », *Australasian Chronicle* (Sydney), 19 mars 1842, p. 2.
138. New South Wales Archives, NRS 12199 [4/4287-88] COD 214 et 44/5586 [4/2641]. On peut consulter des renseignements sur les condamnés canadiens à : <https://www.records.nsw.gov.au/archives/collections-and-research/guides-and-indexes/convicts/indexes>.
139. Dans un article publié en 1844, John Golder a décrit brièvement les tribulations des Canadiens dans la colonie et a résumé les nouvelles règles qui s'appliquaient à eux dans le cadre du « ticket of leave ». John Golder, « To the Editor of the Colonial Times », *Colonial Times* (Hobart), 6 février 1844, p. 4.
140. Maurice Lepailleur, *Journal d'un patriote ...*, *op. cit.*, p. 301.
141. J [ean] B [aptiste] Petit-Jean, « Visit to the Canadian Prisoners », *Australasian Chronicle* (Sydney), 11 août 1842, p. 2.
142. *Ibid.*
143. François Xavier Prieur, *op. cit.*, p. 169.
144. Barrie Dyster, « The 1840s Depression Revisited », *Australian Historical Studies*, vol. 25, 1993, p. 589-607.
145. John McDonald et Eric Richards, « The Great Emigration of 1841: Recruitment for New South Wales in British Emigration Fields », *Population Studies*, vol. 51, n° 3, novembre 1997, p. 337-355.
146. François Xavier Prieur, *op. cit.*, p. 197.
147. Lettre d'un prisonnier, Sydney, 2 octobre 1843, reproduite dans « Lettre d'un exilé », *L'Aurore des Canadas*, 11 avril 1844, p. 2.
148. François Xavier Prieur, *op. cit.*, p. 206.
149. « The Pardoned Canadians », *Morning Chronicle* (Sydney), 13 juillet 1844, p. 2.
150. *Ibid.*
151. Louis Dumouchelle et Ignace-Gabriel Chevrefils, tous deux de Sainte-Martine.
152. Joseph Marceau se maria en octobre 1844 à Dapto, en Nouvelle-Galles du Sud, « avec une fille (une anglaise) qui lui a apporté une dote assez considérable ». « Arrivée des exilés », *La Minerve*, 30 juin 1848, p. 2. Il devait initialement revenir au pays, mais il changea d'avis et s'installa en Australie. Gaston Derome, « Le Canado-Australien Marceau », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. III, n° 9, janvier 1948, p. 60-64.

153. David Goodman, «Australia to 1880», dans Peter Beilharz et Trevor Hogan (dirs.), *Sociology: Antipodean Perspectives*, South Melbourne, Oxford University Press, 2012, p. 209.
154. Mary Milne McRae, *loc. cit.*
155. «Les exilés canadiens», *Le Castor*, 2 janvier 1845, p. 2.
156. Charles Bargeoin [Bergevin], «The Canadian Exiles», *Morning Chronicle* (Sydney), 20 août 1845, p. 2.
157. *Ibid.*
158. «Les exilés canadiens», *Le Castor*, 2 janvier 1845, p. 2.
159. En 1970, un petit monument en pierre (sur laquelle est placée une plaque commémorative bilingue) a été dévoilé dans le parc Cabarita par le premier ministre canadien Pierre Elliott Trudeau. Le monument a été déplacé en 1984 dans le parc Bayview. «The French Canadian Exiles of 1840», <https://canadabayheritage.asn.au/canada-bay-history/the-french-canadian-exiles-of-1840/> [Consulté le 1^{er} août 2019].